

Image not found or type unknown



Titre sejour dix ans et se dépacser

Par **Miren**, le **17/02/2011** à **14:53**

Bonjour,

J'ai titre séjour dix ans, valable jq mars 2015 vie prive et familial à travers le pacs. Nous voulons arreter le pacs, separation, on ne se comprend plus.

Je peux garder sans problem mon titre de séjour y continuer a travailler?

Il y a trois mois j'ai cdi.

Merci de votre réponse

Miren